

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 18 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze juin deux mil vingt, s'est réuni au restaurant scolaire, sous la présidence de M. LE CALVE Pascal, Maire.

### **Étaient présents :**

M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. ZEO Philippe, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, Mme DURIEZ Christine, M. SAINT-JALMES Yves, M. DIERCKX Alexandre, Mme PINEAU Annick, M. LESCOP Thierry, Mme GRAIGNIC Magali, M. LESIEUR Arnaud, M. HERVE Kervadec, Mme RIBET Valérie, Mme GOBLET Gaëlle, Mme JACOB Marina, M. COSTA Sébastien, M. LECLERCQ Sébastien, M. DANIEL Jean-Louis, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, Mme SIMON Julie, M. LOTHORE Jean Michel, M. MALLET Patrick, Mme COLLETTE Claire, Mme DERRIEN Cécile, Mme SAFIR Sylvie.

### **Était absent excusé :**

M. ROLLAND Mathieu.

### **Avait donné pouvoir :**

M. ROLLAND Mathieu a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.

Madame PUREN Isabelle, Monsieur LECLERCQ Sébastien et Madame GRAIGNIC Magali sont arrivés au cours de la présentation de la délibération 2020/32.

Madame DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1. Centre communal d'action sociale : composition du conseil d'administration ;
2. Centre de gestion – services facultatifs – prolongation de la durée de la convention ;
3. Modification du tableau des effectifs ;
4. Christelle LASSALLE – mise à disposition auprès du Groupe Hospitalier de Bretagne Sud ;
5. Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement – exercice 2019 ;
6. Taux d'imposition communaux 2020 ;
7. Budget primitif 2020 ;
8. Questions diverses.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2020-26	<b>Centre communal d'action sociale : composition du conseil d'administration.</b>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal. Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte.

Le conseil d'administration est composé du maire, qui en est président de droit, et, en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par le maire.

En vertu de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre de membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite maximale de 8 membres élus (en plus du président) et de 8 membres nommés.

Les membres nommés par le maire comprennent obligatoirement un représentant :

- Familiales (proposées par l'UDAF) ;
- D'insertion et de lutte contre les exclusions;
- S'occupant des retraités et des personnes âgées ;
- Prenant en charge les personnes handicapées ;
- S'occupant des œuvres caritatives.

En cas de désaccord sur l'élection des membres au sein du conseil municipal, l'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- fixe à 14 le nombre de membre du conseil d'administration du CCAS ;
- désigne les membres suivants : DURIEZ Christine, LESIEUR Arnaud, SIMON Julie, GOBLET Gaëlle, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, COLLETTE Claire, LOTHORE Jean-Michel.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

N°	O B J E T
2020-27	<b>Centre de gestion – services facultatifs – prolongation de la durée de la convention.</b>

Le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion aux services facultatifs (missions d'études en organisation, au document unique, d'accompagnement au bien-être au travail, en conseil en santé et sécurité...) proposés par le centre de gestion du Morbihan lors de sa séance du 5 avril 2019. Le centre de gestion propose de reconduire cette convention pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire précise qu'une convention spécifique d'intervention sera à signer pour chaque service facultatif sollicité par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au groupement de moyens mis en place par le centre de gestion du Morbihan pour proposer ses services facultatifs.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

N°	O B J E T
2020-28	<b>Modification du tableau des effectifs.</b>

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que :

- suite aux promotions internes pour l'année 2020, il convient de supprimer un emploi d'agent d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de créer un emploi d'agent de maîtrise. Cet agent est promu au titre de l'examen professionnel (vacance de poste V05620060037734001).

SUPPRESSION	CREATION	DATE D'EFFET	FONCTION DE L'AGENT
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe temps complet	Agent de maîtrise temps complet	1 <sup>er</sup> juin 2020	Agent responsable du service espaces verts. Agent en charge d'élaborer et de mettre en œuvre une politique paysagère publique de la commune.

- suite au départ d'un agent titulaire au grade d'adjoint technique à temps complet pour admission à la retraite pour invalidité aux services techniques, il convient de stagiairiser un agent contractuel au même grade d'adjoint technique à temps complet (vacance de poste V056200500027438001) en date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020.
- suite au Covid19, un agent contractuel à temps non complet sur un poste d'adjoint animation n'a pas pu renouveler son contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à vingt-deux voix pour et deux abstentions, valide :

- la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus,
- le tableau des effectifs permanents de la Commune tel qu'il apparaît ci-après :

**Emplois à temps complet :**

Filière	Grade	Nombre
Administratif	Attaché	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Adjoint administratif	1
Technique	Agent de maîtrise principal	1
	Agent de maîtrise	1
	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
	Adjoint technique	4
	Apprenti	1

Culturelle	Adjoint du patrimoine 1ère classe	1
<b>Total</b>		<b>16</b>

**Emplois à temps non complet :**

Filière	Grade	Nombre
Technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 à TNC à 33 h / semaine
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TNC à 24,50h / semaine
	Adjoint technique	7 à TNC 1 à 25h50 / semaine 1 à 23h50 / semaine 1 à 22h00 / semaine 1 à 15h50 / semaine 1 à 9h50 / semaine 1 à 8h /semaine 1 à 7h50 / semaine
Médico-sociale	Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	2 à TNC 28h / semaine
	Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	3 à TNC 1 à 30h50 /semaine 1 à 29h50 / semaine 1 à 29h / semaine
Animation	Adjoint animation	3 à TNC 1 à 30 h / semaine 1 à 14h / semaine 1 à 20,5h / semaine
<b>Total</b>		<b>17</b>

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2020-29	<b>Mise à disposition de Mme LASSALLE Christelle auprès du Groupe Hospitalier de Bretagne Sud à Lorient.</b>

Mme LASSALLE est ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe. Elle a été arrêt maladie en 2017, 2018 et 2019. Elle a été déclarée inapte temporairement aux fonctions d'ATSEM. Elle a suivi cette année scolaire une formation de secrétaire-assistant médico-social. Dans ce cadre, elle a réalisé des stages au Groupe Hospitalier de Bretagne Sud à Lorient.

L'hôpital lui propose un contrat à durée déterminée à partir du mois de juin 2020. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de cet agent auprès de l'hôpital.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme LASSALLE Christelle auprès du Groupe Hospitalier de Bretagne Sud à Lorient.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	O B J E T
2020-30	Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement – exercice 2019.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 9 mars 2020 (délibération n° 2020-02). Il présentait un excédent de fonctionnement cumulé de 714 066,11 €.

A) Résultat 2018 reporté :	0,00 Euros
B) Résultat de l'exercice 2019 : excédent	714 066,11 Euros
C) <i>Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</i>	714 066,11 Euros
D) Solde d'exécution d'investissement 2019	138 704,45 Euros
E) Reste à réaliser d'investissement 2018	0,00 Euros
F) <i>BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)</i>	0,00 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter, en excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068 de la section d'investissement) 714 066,11 €.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	O B J E T
2020-31	Taux d'imposition communaux 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à M. ZEO Philippe, adjoint aux finances.

Il rappelle à l'assemblée les taux d'imposition des impôts locaux de 2019 :

- Taxe d'habitation : 11,85 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 18,92 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40,90 %

Ces taux avaient été majorés en 2010.

Il précise que l'assemblée ne peut plus délibérer sur le taux de la taxe d'habitation depuis cette année.

Le maintien des taux actuels conduirait à un produit fiscal attendu de 1 286 161,00 €.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

☞ **Décide** de ne pas modifier les taux d'imposition en 2020 ;

☞ **Fixe** les taux d'imposition pour l'année 2020 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 18,92 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40,90 %

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2020-32	<b>Budget primitif 2020.</b>

Monsieur LECLERCQ Sébastien et Mme PUREN Isabelle arrivent en séance du conseil.

Monsieur le Maire donne la parole à M. ZEO Philippe, adjoint aux finances.

Il présente de manière détaillée à l'assemblée le Budget Primitif 2020 de la Commune.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à vingt-quatre voix pour et trois abstentions, adopte le budget primitif 2020 qui a été arrêté et équilibré tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 3 153 000,00 € ;
- Section d'investissement : 3 300 000,00 €.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

#### **DECISION DU MAIRE**

Mission	Entreprise	Adresse	Montant HT	Date
WC publics de l'Espace Culturel	SAGELEC	ANCENIS	24 900,00	10/06/2020

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Lors de la séance du conseil municipal du dix-huit juin deux mil vingt les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
2020/26	Centre communal d'action sociale : composition du conseil d'administration.
2020/27	Centre de gestion – services facultatifs – prolongation de la durée de la convention.
2020/28	Modification du tableau des effectifs
2020/29	Mise à disposition de Mme LASSALLE Christelle auprès du Groupe Hospitalier de Bretagne Sud à Lorient.
2020/30	Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement – exercice 2019.
2020/31	Taux d'imposition communaux 2020.
2020/32	Budget primitif 2020.

LE CALVE Pascal	BONNEC Katia	ZEO Philippe	PUREN Isabelle	LOTHORE Jean-Paul
DURIEZ Christine	SAINT- JALMES Yves	DIERCKX Alexandre	PINEAU Annick	LESIEUR Arnaud
LESCOP Thierry	KERVADEC Hervé	RIBET Valérie	GOBLET Gaëlle	JACOB Marina
COSTA Sébastien	LECLERCQ Sébastien	GRAIGNIC Magali	DANIEL Jean-Louis	MORVILLE- HEURTEBIS Anne
SIMON Julie	LOTHORE Jean Michel	MALLET Patrick	COLLETTE Claire	ROLLAND Mathieu  Absent
DERRIEN Cécile	SAFIR Sylvie			